

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2022

Séance du Comité Syndical du Mardi 20 Décembre 2022- 19h00 – Piégut-Pluviers (24)

Présents :

Titulaires : M. Richard SIMONNEAU, M. Laurent PIALHOUX, M. Florent VAUDON, M. Robert DUFOUR, M. Bruno LHOMME, M. Christian GAILLOT, M. Eric LAFONTAINE, M. Jean-Pascal GOUILHERS, M. René GARDILLOU, M. Jean-Luc MASLARD

& Mmes Audrey ILAHA-ITEMA, Carla KEIMPEMA, Elodie FERBER

Suppléants : M. Gervais LAMARE, M. Albert VIROULET, M. Pédro MONTEIRO, M. Pierre-Alain COUSSY

& Mmes Audrey FERAUDET, Florence FAURE

Pouvoir(s) :

M. Loïc GAYOT à Mme Florence FAURE

Secrétaire de séance : M. Robert DUFOUR

M. Simonneau ouvre la séance à 19h05 et remercie l'ensemble des délégués de leur présence et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur le Président soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 19 octobre 2022. Monsieur le Président met aux voix. **Adopté à l'unanimité.**

Le président rappelle que l'ordre du jour était le suivant et que chaque délégué a reçu un rapport d'avant séance lui permettant d'appréhender les sujets abordés.

➤ **Ordre du jour :**

- 1-Passage à la nomenclature comptable M57 (délibération)
- 2-Départ de l'agent technique Louen Chamoulaud : nouveau recrutement / ouverture de poste / réorganisation des services (délibération)
- 3-CCMP (commission consultative des marchés publics) désignation des représentants (5 titulaires + 5 suppléants) (délibération)
- 4-Point sur les travaux d'effacement des 4 seuils
- 5-Point sur les travaux de la mare du Buisson
- 6-Point sur les travaux « ripisylve » reliquat du PPG 2017-2021
- 7-Divers : rencontres propriétaires pour problèmes d'embâcles ...

- 8-Rencontre intersyndicale SYBTB et SYMBA
- 9-Rencontre CCPN service PCAET
- 10-Réunion responsables GEMAPI
- 11-Recrutement de la société de production KOOX Production pour le film sur l'effacement des 4 seuils
- 12-Infos & Questions diverses

Point N° 1 : Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023

Sur rapport du Président : Alors que la plupart des collectivités territoriales utilisait la nomenclature budgétaire et comptable M14, le législateur a proposé une instruction plus récente appelée M57. Cette nouvelle nomenclature pourra et devra à plus ou moins longue échéance (date butoir 1^{ER} janvier 2024) être appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales pour tous leurs budgets.

Les changements de logiciels pour les collectivités de la CCOL et du département 87 qui interviennent en ce moment tendent à harmoniser l'ensemble des collectivités pour un passage à la M57 développée au 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé aux délégués s'ils ont des questions puis de se prononcer pour un passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023. **Adopté à l'unanimité.**

Point N° 2 : Départ de l'agent technique Louen Chamoulaud, nouveau recrutement, ouverture de poste et réorganisation des services

Le président rappelle aux délégués que M. Louen Chamoulaud embauché en tant qu'agent technique le 13/06/2022, sur le poste vacant disponible, avec un CDD d'un an, a souhaité quitté le syndicat. Sa démission a pris effet le 09/12/2022. La principale raison invoquée par M. Louen Chamoulaud, dont c'était le 1^{er} poste au sortir d'une formation de technicien rivières et donc pour lui la découverte du métier, est que ce travail comporte une trop importante part d'administratif. Le président et le vice-président regrettent que M. Louen Chamoulaud n'ait pas su saisir l'opportunité qui lui était offerte, et pas vu cet emploi comme un tremplin professionnel. Le président explique que le syndicat, du fait de ce départ, se trouve affaibli et ralenti dans le programme prévu. Monsieur David Marhein ne peut pas tout assumer seul. Une première réflexion sur le sujet a été menée lors d'une réunion à Nontron en présence de M. Thomas Cuzange de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les conclusions à en tirer sont que la période pour recruter est compliquée, que les candidatures ne seront probablement pas légion et qu'il convient donc de rendre ce poste au syndicat le plus « attractif » possible. Les pistes retenues sont la création d'un second poste de technicien de rivières catégorie B avec un salaire de base en adéquation, la mise en avant des avantages, primes que le syndicat peut offrir et pourquoi pas la possibilité d'effectuer la semaine de travail sur 4 jours.

Ce poste serait à pourvoir pour le début 2023 mais si les candidatures ne donnaient pas satisfaction le recrutement serait déclaré infructueux et une nouvelle campagne de recrutement serait lancée. Le poste d'agent technique restera vacant en attendant de voir comment la nouvelle équipe s'organisera et si elle sera suffisante pour faire face au travail attendu.

Le président demande s'il y a des questions. Il est demandé aux délégués de se prononcer sur la création d'un second poste de technicien rivière de catégorie B au 1^{er} janvier 2023. **Adopté à l'unanimité.**

Point N° 3 : CCMP (commission consultative des marchés publics) désignation des représentants (5 titulaires + 5 suppléants) (délibération)

Le Président propose aux délégués du Comité syndical la mise en place d'une Commission de Consultation des Marchés Publics. La CCMP est différente de la Commission d'Appel d'Offres et n'a pas les mêmes prérogatives.

Elle se réunit pour donner son avis sur des projets nécessitant l'attribution de marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 euros HT (seuil sans procédure ni publicité). La composition de cette commission est arrêtée à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Président procède à un appel à candidature des membres et rappelle la composition de la précédente CCMP. Réf CR du 14/12/2020.

Candidats titulaires	Candidats suppléants
M Richard SIMONNEAU	Mme Elodie FERBER
M Laurent PIALHOUX	M Bruno LHOMME
M Loïc GAYOT	M Michel MAZEAU
M Albert VIROULET	M Raymond VOUZELLAUD
Mme Viviane CHAUVEAU	M HOUZEAU

Il indique que Madame CHAUVEAU a démissionné de poste d'élue à la commune de Saint Barthélémy de Bussière et que son remplaçant M. MONTALESCOT est absent excusé ce soir tout comme Mme BOURGELAS sa suppléante. M. HOUZEAU suppléant n'est plus délégué lui non plus.

Le Président demande si les membres déjà nommés en 2020 sont toujours volontaires et qui voudrait dans les délégués titulaires être candidat pour remplacer Mme Chauveau, dans les délégués suppléants remplacer M. HOUZEAU.

Monsieur Florent VAUDON délégué titulaire, élu à Champsac, est volontaire.

Madame Florence FAURE, déléguée suppléante, élue à Saint-Bazile est volontaire.

Il est procédé à l'élection. Les 5 candidats titulaires volontaires et les 5 candidats suppléants volontaires sont **élus à l'unanimité**.

La nouvelle CCMP se compose comme suit :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
M Richard SIMONNEAU	Mme Elodie FERBER
M Laurent PIALHOUX	M Bruno LHOMME
M Loïc GAYOT	M Michel MAZEAU
M Albert VIROULET	M Raymond VOUZELLAUD
M Florent VAUDON	Mme Florence FAURE

Point N°4 : les travaux d'effacement des 4 seuils

Le président donne la parole à M. David Marhein qui explique que faisant suite au marché de travaux d'effacement des 4 seuils sur la Tardoire, la Commission Consultative des Marchés Publics 2020 s'est réunie le 24 novembre 2022 à CUSSAC pour analyser les offres des candidats.

L'entreprise SARL TALLET et Fils étant l'offre la mieux-disante, la commission a validé son

offre et procédé à la notification.

Une réunion préparatoire a été organisée le vendredi 2 décembre avec les partenaires techniques, les propriétaires, le maître d'œuvre, l'entreprise, la société KOOX Production, le SRA archéologie et le SYMBA BT afin de planifier les opérations.

Le démarrage des travaux a été notifié par ordre de service, le 5 décembre 2022.

Un suivi régulier est réalisé par le maître d'œuvre et le technicien SYMBA BT en assistance à maîtrise d'œuvre.

Le 1^{er} site effacé étant le seuil des Planches à Champagnac la Rivière parce que le plus simple ; les travaux y ont commencé et ils s'achèveront 1^{ère} semaine de janvier.

M. Robert Dufour demande si le canal d'amenée est maintenu ?

M. David Marhein répond que le canal d'amenée qui va à l'usine EPI est maintenu, alimenté par un tiers du débit.

Pour les 3 autres seuils les travaux sont programmés fin avril, début mai.

Mme Audrey Ilaha-Itéma souhaite savoir ce que les matériaux du seuil effacé deviennent ?

M. David Marhein répond que temps que les travaux ne sont pas achevés les matériaux sont stockés sur le côté, mais qu'à la fin tous les gravats seront évacués vers la carrière de Brie. Il est de plus convenu qu'un nouveau chantier ne pourra débuter si la réception de fin du chantier précédent n'est pas validée et pour qu'elle le soit il faut que la question des gravats soit réglée.

Le président rappelle qu'il y a eu une réunion préparatoire systématique et ouverte à tous pour permettre de poser toutes les questions, mettre à plat toutes les conditions et que par exemple la société KOOX Productions en charge du film était présente.

Le président indique que la fondation ARCADIA via ERN France qui finance, dans le cadre de son programme OPEN RIVERS, l'effacement des 4 seuils, va verser dans les prochains jours le 1^{er} acompte demandé.

Un délégué questionne sur les photos présentées sur le diaporama et suggère qu'à l'avenir si possible les photos avant / après soient prises du même angle de vue pour aider à la compréhension.

Point N°5 : travaux de la mare du Buisson

Monsieur David MARHEIN rappelle que le propriétaire de la forge du Buisson a accepté l'effacement de son gros seuil d'une hauteur de 2.5m, que la mare maçonnée en pierre sèche a fait l'objet d'une restauration grâce à une opération de nettoyage et d'entretien encadrée par M. Louen Chamoulaud juste avant son départ. Ce chantier participatif réalisé en partenariat avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux (UNICEM) a eu lieu le 23/09/2022.

La société EPINEUX DEBROUSSAILLAGE a réalisé, en complément, un curage de la mare afin d'évacuer les vases permettant une remise en eau de la mare. Les vases ont été régaliées sur la parcelle selon les consignes de l'exploitant et propriétaire.

Une prochaine phase consistera à consolider la ceinture en pierre : projet de chantier participatif (lycée, entreprises à définir). La mise en défend protégera la mare du piétinement des vaches et assurera une bonne revitalisation en favorisant l'habitat de la faune locale : petits amphibiens ...

M. David MARHEIN propose que pour tout projet d'appliquer la méthode QQQQCP

- Quoi : Objet de la demande, actions, phase, opération, ...
- Qui : parties prenantes, responsables, partenaires
- Où : lieu de l'objet, de l'action, ...

- Quand : planification, durée, fréquence
- Comment : moyens nécessaires, moyens humains, matériels, modalités, procédures, ...
- Combien : coûts, quantités, ...
- Pourquoi : pour quel objectif, motivations, raisons, ...

La démarche consiste à récolter et analyser toutes les informations pertinentes disponibles en posant un maximum de questions de tous ordres vis-à-vis d'une problématique, un projet, etc.

Point N°6 : travaux « ripisylve » reliquat du PPG 2017-2021

Les travaux sont en cours et effectués par la société Hydrosilva qui les finira début 2023. M. David MARHEIN pose alors la question de savoir s'il faut ou non enlever systématiquement toutes les embâcles de la rivière, est-il gênant d'avoir du bois dans l'eau ?

Point N°7 : rencontres propriétaires pour problèmes d'embâcles

M. David MARHEIN explique que de son point de vue de technicien rivière, sans enjeu de sécurité publique et de frein majeur à l'écoulement, il peut être intéressant de laisser certains bois dans la rivière pour y favoriser la biodiversité, la filtration, la richesse des habitats ...

Il préconise l'utilisation d'un arbre de décision qui permettrait de définir la politique d'actions du syndicat.

Les délégués s'interrogent faut-il ou non retirer les embâcles ? longtemps il a été préconisé de toutes les retirer de la rivière, la rivière devait être « propre ». Mme Florence FAURE fait remarquer qu'après la tempête de 99 oui il a fallu retirer toutes les embâcles mais la situation était exceptionnelle, désormais il doit être possible de prendre le temps d'analyser la situation au cas par cas. Mme Florence FAURE demande quelle est la position des financeurs à ce jour ?

M. David MARHEIN répond qu'il n'y a plus de financements pour le retrait des embâcles, et que de son point de vue il ne faudrait pas pour « faire propre » faire plus de mal que de bien. Il préconise d'étudier chaque cas.

Le président propose d'aller au printemps sur des points ciblés nettoyés et non nettoyés pour voir concrètement comment la rivière évolue.

Point N°8 : Rencontre intersyndicale Bassin versant de la Tardoire

M. David MARHEIN explique que l'objectif de cette rencontre annuelle entre les syndicats SYBTB et SYMBA BT est de mettre en place une réflexion, une analyse, par le partage d'expériences, de problématiques autour d'un bassin versant commun, la Tardoire. Certes, si 2 identités géologiques (karstique, socle cristallin) partagent le bassin versant, l'eau et les milieux aquatiques restent le vecteur commun aux 2 structures. D'une manière générale si les conséquences se répercutent sur le territoire de manières différentes, les causes sont assez similaires : manque d'eau, qualité altérée, dégradation des milieux naturels, ...

Cette journée d'échange organisée avec la présence de partenaires techniques et financiers (AEAG, PNRPL, Charent'eaux) n'est pas simplement un partage d'actions, elle vise à ce que chaque délégué se questionne, s'intéresse, s'implique dans les politiques de l'eau de son territoire et qu'il en soit le rapporteur auprès d'autres instances (CDC, CDA, CM, ...).

Ce qui est très important à souligner c'est que cette journée d'échange est exclusivement dédiée aux décideurs, aux élus.

La présence des élus est indispensable, nécessaire, peu importe le degré de connaissance des politiques de l'eau ; l'objectif est de créer du débat aboutissant éventuellement à un consensus sur un enjeu relevant du bien commun.

Pour l'année 2022, le SYBTB recevait le SYMBA BT sur le secteur de Chasseneuil sur Bonnieure. Après une présentation en salle d'un bilan 2022 / perspectives 2023, des visites sur site ont permis de voir les actions mises en œuvre sur le territoire en faveur de l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Reméandrage, plantations, recharge granulométrique, création de sentier ont mis en avant l'importance des décideurs sur le choix des actions et leur acceptabilité sur le territoire.

M. David MARHEIN regrette qu'aucun élu n'ait été présent lors de cette rencontre qui leur est dédiée.

Le Président rappelle qu'il s'agissait d'une « première » sur une date compliquée avec beaucoup de réunions pour les élus et qu'il souhaite qu'une nouvelle rencontre soit organisée en 2023 sur une autre période de l'année.

Point N°9 : Rencontre CCPN service PCAET

PCAET = Plan Climat Air Energie Territoire

Sur rapport de M. David MARHEIN :

Le Mardi 29 novembre, une rencontre s'est organisée à la demande de la chargée de projet PCAET pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Depuis un an, la CCPN travaille à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour sa politique de transition écologique.

La concertation avec les habitants s'est achevée il y a maintenant un mois. La CCPN est en mesure aujourd'hui de travailler à la sélection et à la rédaction des actions. Parmi les actions remontées par les habitants, des propositions visent à valoriser les cours d'eau ou plus précisément le Bandiat.

Le SYMBA BT associé à la démarche, a présenté, son périmètre d'intervention, son fonctionnement ainsi que les actions dont il a la charge, sa capacité à mettre en place ou accompagner les partenaires à leur mise en œuvre.

Plusieurs axes sont ressortis : mobilité douce autour du Bandiat, animation et sensibilisation du grand public et des scolaires à l'enjeu « eau », actions de nettoyage des cours d'eau (ramassage déchets)...

Un délégué fait remarquer qu'il y a difficulté à faire des parcours en bordure de rivière sachant que le terrain est très souvent privé.

Point N°10 : réunion responsables GEMAPI

M. David MARHEIN explique que cette réunion chapeautée par Charent'Eau réunissait des directeurs de structures gémapiennes autour des thèmes du management, des difficultés de recrutement ...

Un délégué fait remarquer que la CCPN est confrontée à 3 structures gémapiennes intervenantes sur son territoire.

Point N°11 : recrutement de la société de production KOOX PRODUCTION pour le film sur l'effacement des 4 seuils

Le Président rappelle que cette société a déjà travaillé pour le syndicat en produisant le film sur l'effacement de l'étang de la Monnerie. Il met en avant l'attention à porter à la communication. Il relate son entretien avec M. Thomas Cuzange de l'AEAG le jeudi 15 décembre 2022 à Nontron qui lui

aussi a souligné l'importance de communiquer sur les actions menées par le syndicat et a confirmé l'aide financière de l'AEAG.

Point N°12 : Infos et Questions diverses

1- RECEMA :

M. David MARHEIN indique que l'ETPB Charente procède pour le syndicat au suivi qualité de l'eau sur 4 stations et demande aux délégués de réfléchir à ce qu'ils souhaiteront pour l'année à venir ; pour info participation RECEMA 2021 payée par le syndicat en 2022 = 5488.61€.

Plusieurs délégués insistent sur la nécessité pour le syndicat de récupérer les résultats des analyses afin de les leur présenter.

Mme Florence FAURE fait remarquer que le département 87 peut financer des analyses bien sûr sur la partie 87 et ce à hauteur de 10%, il faut en faire la demande sur la plateforme de saisie en ligne début d'année.

M. GARDILLOU dit qu'il faut tenir les délégués informés sur les points précis d'analyse et en établissant un bilan depuis 2018.

2- POINT BUDGETAIRE AU 15/12/2022 :

Mme Talon reprend la synthèse envoyée aux délégués dans le rapport d'avant séance et fait remarquer qu'entre les montants votés et les montants réalisés en fonctionnement chapitres 011 et 74 il y a un écart assez conséquent dû au fait que les travaux d'effacement des 4 seuils et les recettes correspondantes ont été budgétisés mais non encore réalisés comme expliqué plus tôt dans la séance.

La section investissement présente elle aussi un écart mais moins important dû essentiellement au report des restes à réaliser des années précédentes.

Elle fait remarquer qu'il y a eu nécessité de prendre une ligne de trésorerie, engendrant des frais, début d'année, pour permettre de payer les charges diverses dans l'attente du versement de certaines cotisations d'EPCI.

Par ailleurs avec l'embauche d'un second technicien de rivière, il sera utile de recalculer les charges de personnel et de voir si même avec l'aide de l'AEAG, les cotisations à leur taux actuel seront suffisantes ou non. La capacité de couverture du syndicat reste bonne.

3- FUTUR PPG :

Le président rappelle qu'il y a eu réunion à Nontron le jeudi 15 décembre en présence de M. Thomas CUZANGE de l'AEAG pour voir avec lui comment aborder le futur PPG du fait que M. David MARHEIN se retrouve seul technicien au syndicat.

M. CUZANGE conscient des problématiques rencontrées en ce moment par le syndicat a proposé d'élaborer un « petit PPG » sur 3 – 4 années en fait il s'agirait d'une DIG qui prioriserait des actions et travaux à mener dans l'attente de l'élaboration et de la présentation du PPG définitif.

Force a été également de constater que les précédents techniciens qui avaient procédé aux relevés terrain avaient chacun utilisé leur propre méthode rendant totalement impossible une synthèse du tout. Il sera donc nécessaire de refaire des relevés (travail du futur technicien) en appliquant la méthode préconisée par Charent'Eau et permettant une saisie et une synthèse sur Ochary.

M. Laurent PIALHOUX fait remarquer qu'il faudra attendre que la nouvelle équipe de techniciens soit constituée, ce qui demandera du temps et de la concertation parce qu'aujourd'hui le syndicat n'est pas en capacité de répondre à aux impératifs qu'il s'était fixé, ensuite il conviendra d'établir un planning au plus vite.

M. David MARHEIN propose de cibler des actions ne nécessitant pas d'autorisation mais uniquement une déclaration si cette procédure est toujours valide.

Le Président dit que la DIG permettra de continuer à avancer, à mener des actions dans l'attente et du nouveau technicien et du nouveau PPG.

4- ETANG DE L'EPINASSIE COMMUNES DE MARVAL & PENSOL :

M. David MARHEIN refait rapidement l'historique de la situation de cet étang dont le propriétaire était d'accord pour l'effacement puisque financé, mais comme les services de la DDT ont estimé qu'il pouvait être conservé moyennant une mise aux normes, le propriétaire revoit sa position. Les délégués questionnent : dérivation possible ou non ? quel coût ? pour qui ? quel intérêt de remettre en eau ?

Le SYMBA BT a été contacté par les communes de Marval et Pensol afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Il a été rapporté par les élus de ces deux communes qu'ils aideront le propriétaire à obtenir les autorisations nécessaires à la seule mise aux normes du plan d'eau. Cette option a été discutée en réunion du 21 juillet 2022 en présence des services d'Etat et selon leur préconisation.

Toutefois, le technicien a alerté les élus sur le fait que le ruisseau du Bandiat est classé en liste 2 et de fait, tout aménagement sur cours d'eau en liste 2 doit faire l'objet de régularisation au titre de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire). La position de la Direction Départementale de Haute-Vienne ne peut s'opposer à la réglementation européenne.

Pour rappel, si ce scénario est choisi, le montant estimatif des travaux s'élève à environ 180 000€ TTC, travaux très peu financés par les partenaires. Seule l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe financièrement à la remise en état des systèmes de vidange (moine, pelle, ...) de la pêcherie et du bassin de décantation. Les autres postes (les plus coûteux : digue, seuil de surverse, curage) restent à charge du propriétaire.

La présence de la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) en amont et aval sur le ruisseau du Bandiat a révélé qu'il reste un cours d'eau sur les 12 derniers au niveau national encore viable pour l'espèce. La continuité piscicole est essentielle au développement et au maintien de la moule perlière par la présence de la truite fario (*Salmo trutta fario*) en tant que seule espèce hôte pour les larves de moules perlières que la truite transporte et dissémine à l'amont.

L'option de mise aux normes du plan d'eau sans prendre en compte ces aspects biologiques est de nature à augmenter le risque de déclin voire de disparition de l'espèce sur ce cours d'eau. Espèce ayant un statut de protection fort.

Le syndicat en tant que compétent gemapien sur ce bassin versant doit maintenir un consensus avec les parties prenantes et inciter le gestionnaire de l'ouvrage à prendre la mesure de ses choix si ce scénario est retenu.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.